



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

### N°12

---

**Réunion du :** Lundi 7 Février 2022

**À :** 14h00

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. DE MARCHI Arnaud, M. BARONIAN, Jean-Claude,

---

**Excusé(s) :** M. HERNANDEZ Jean-Claude

#### MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

## CHAMPIONNATS DES JEUNES

- Validation des résultats des matchs de la deuxième phase en U15 et en U17, et du championnat U19.

### ➤ INFORMATIONS AUX CLUBS : **RAPPEL**

Nous vous rappelons que pour toute correspondance concernant les matchs du week-end et principalement les demandes de report pour cause de COVID, vous devez utiliser la boîte officielle de votre club et adresser un mail au secrétariat du District jusqu'au vendredi à 17h. Passé ce créneau votre mail doit être adressé à l'astreinte en charge de la résolution de votre problème sur la boîte mail suivante : [astreinte@alpes.fff.fr](mailto:astreinte@alpes.fff.fr)

Le protocole en vigueur pour l'autorisation de report pour cause de COVID est que la catégorie concernée doit présenter les justificatifs d'au minimum 4 **cas positifs sur une période de 7 jours glissants** chez les joueurs (l'encadrement n'étant pas pris en compte).

Ces justificatifs sont à fournir pour les U15 à 11 avant le samedi à 12h et pour les U15 à 8, les U17 et les U19 avant le vendredi 19H. Un mail vous sera adressé sur la boîte officielle pour vous informer des décisions prises.

La décision de report ou de forfait d'une équipe sera prise par la ou les commissions compétentes.

- Tirage des Coupes U15 À 8, U15, U17 et U19. Ces compétitions étant réservées aux équipes engagées dans les championnats du District dans les catégories concernées.



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

#### EQUIPES EN COMPÉTITION POUR LES COUPES JEUNES

COUPE ??? <b>U15 À 8</b>	N°	COUPE A.GILLY <b>U15</b>	N°	COUPE A.MEYER <b>U17</b>	N°	COUPE P.LANZA <b>U19</b>	N°
AFCV	1	ASA	1	AFC STP	1	AFC STP	1
ASA 4	2	ASVG	2	AS FORCALQUIER	2	EP MANOSQUE	2
CA DIGNE	3	EP MANOSQUE	3	CA DIGNE	3	GJMD	3
EMBRUN/ST CRÉPIN	4	FC SISTERON	4	EMBRUN/ST CRÉPIN	4	L'ARGENTIÈRE	4
GJAB	5	FORCALQUIER/DAUPHIN	5	EP MANOSQUE	5	US CANTON RIEZOIS	5
LAGARNE 2	6	GAP FOOT 05	6	FC SISTERON	6	US VEYNES SERRES	6
SAINT ANDRÉ	7	GJMD	7	FCCR/BANON	7	VIVO 04	7
SC VINON 2	8	L'ARGENTIÈRE	8	GAP FOOT 05	8		
		LARAGNE SPORTS	9	GJMD	9		
		OBSC	10	LARAGNE/AFCV	10		
		SC VINON	11	OBSC	11		
		TALLARD/L'AVANCE	12	SC VINON	12		
		US VEYNES SERRES	13	US VEYNES SERRES	13		
		VIVO 04/ORAISON	14	VIVO 04/ORAISON	14		

Les rencontres pour le tour de cadrage en U19 sont programmées pour le samedi 9 Avril 2022.  
 Les rencontres pour le tour de cadrage en U17 sont programmées pour le samedi 12 mars 2022.  
 Les rencontres pour le tour de cadrage en U15 sont programmées pour le dimanche 6 mars 2022.  
 Les rencontres pour le premier tour en U15 à 8 sont programmées pour le samedi 14 mai 2022.

Le tirage au sort aura lieu au siège du District le **lundi 7 Février à 16h00**.  
 Les représentants des clubs sont cordialement invités et leur présence souhaitée.





# COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

## CATÉGORIE U15 À 8 - COUPE JL.ESCALLIER

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES

**8**

### LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

AFCV	ASA 4	CA DIGNE	EMBRUN/ST CRÉPIN
GJAB	LARAGNE 2	ST ANDRÉ	SC VINON 2

**1/4 DE FINALE LE SAMEDI 14 MAI**

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	AFCV	SC VINON 2		
M2	EMBRUN/ST CRÉPIN	GJAB		
M3	ASA 4	ST ANDRÉ		
M4	LARAGNE 2	CA DIGNE		





# COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

## CATÉGORIE U15 - COUPE A.GILLY

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES **14**

### LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

ASA	ASVG	EP MANOSQUE	FC SISTERON	FORCALQUIER/DAUPHIN
GAP FOOT 05	GJMD	L'ARGENTIÈRE	LARAGNE SPORTS	OBSC
SC VINON	TALLARD/L'AVANCE	US VEYNES SERRES	VIVO 04/ORAISSON	

### **TOUR DE CADRAGE LE DIMANCHE 6 MARS**

2 EXEMPTS - 12 ÉQUIPES JOUENT - 8 QUALIFIÉES

### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	VEYNES SERRES	GAP FOOT 05		
M2	LARAGNE	ASVG		
M3	VINON	L'ARGENTIÈRE		
M4	FORCALQUIER/DAUPHIN	VIVO/ORAISSON		
M5	EP MANOSQUE	GJMD		
M6	OBSC	TALLARD/L'AVANCE		

EXEMPTS  
**ASA**  
**FC SISTERON**





# COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

**CATÉGORIE U17 - COUPE A.MEYER**

**NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES 14**

**LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES**

AFC STP	AS FORCALQUIER	CA DIGNE	EMBRUN/ST CRÉPIN	EP MANOSQUE
FC SISTERON	FCCR/BANON	GAP FOOT 05	GJMD	LARAGNE/AFCV
OBSC	SC VINON	US VEYNES SERRES	VIVO 04/ORAISON	

**TOUR DE CADRAGE LE SAMEDI 12 MARS**

2 EXEMPTS - 12 ÉQUIPES JOUENT - 8 QUALIFIÉES

**RÉSULTAT DU TIRAGE**

	RENCONTRES		SCORE	
M1	LARAGNE	GJMD		
M2	EMBRUN/ST CRÉPIN	US VEYNES SERRES		
M3	VIVO/ORAISON	AFC STP		
M4	OBSC	SC VINON		
M5	FCCR/BANON	GAP FOOT 05		
M6	AS FORCALQUIER	CA DIGNE		

EXEMPTS  
**EP MANOSQUE**  
**FC SISTERON**

**Les équipes exemptes de ce tour de cadrage en U15 et en U17 ont été désignées suite aux résultats de la phase de brassage.**





# COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

## CATÉGORIE U19 - COUPE P.LANZA

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES

**7**

### LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

AFC STP

EP MANOSQUE

GJMD

L'ARGENTIÈRE

US CANTON RIEZOIS

US VEYNES SERRES

US VIVO 04

### TOUR DE CADRAGE LE SAMEDI 9 AVRIL 2022

1 EXEMPT - 6 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

#### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	EP MANOSQUE	US VEYNES SERRES		
M2	US VIVO 04	AFC STP		
M3	L'ARGENTIÈRE	US CANTON RIEZOIS		

EXEMPT

**GJMD**

- ➡ Les dates pour les Coupes Futsal en U15 et en U17 ont été fixées au week-end des 23 et 24 avril 2022. Ces compétitions étant réservées aux clubs disputant les championnats de D2, et restent néanmoins ouvertes aux équipes non engagées en championnat mais intéressées pour y participer. Merci d'en informer la Commission par mail envoyé au secrétariat.



## **RAPPEL DE LA PROCÉDURE**

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 15 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

### **RAPPELS :**

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matches ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

**3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.**

**4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.**

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi.

## **COURRIER AUX CLUBS**

☞ Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la Commission de contacter directement des éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

Liste des fiches encore manquantes à ce jour :

- CANTON RIEZOIS
- US VEYNES SERRES
- SC VINONAI
- SAINT ANDRÉ LES ALPES
- ASVG



## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- ➡ Le club du SC VINON demande à la Commission de bien vouloir étudier la reprogrammation des matchs U15 prévus les 5 et 12 Juin, respectivement contre SISTERON et le GJMD, pris note. La Commission encourage le club de Vinon a demander ces changements via Footclubs et ainsi obtenir l'accord des clubs adverses sachant que les dates de report proposées par le club de Vinon, les 5 mars et 14 mai sont occupées dans le calendrier par les tours de Coupe des Alpes

## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- NÉANT

## RETOUR DE LA CSR

- NÉANT

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

- NÉANT

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.







## DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

**TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES**

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
<b>U15 À 8</b>	B	24354088	2	VINON / ST ANDRÉ LES ALPES	MATCH À 13H00	DOUBLON AVEC LES U17
<b>U17</b>	D1	24354784	7	GJMD / EP MANOSQUE	INVERSER LES RENCONTRES A/R	INSTALLATION DE VINON NON DISPONIBLE
<b>U17</b>	D1	24354780	6	VINON / CAD	INVERSER LES RENCONTRES A/R	INSTALLATION DE MANOSQUE NON DISPONIBLE

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

